

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-03

Date de la convocation

24/09/2021

Convoqués : 23

Présentes : 14

Représentés : 6

Absents : 3

OBJET :**Finances****Budget principal****2021****Demande de subvention****Eglise de Merville**

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL

Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Par délibération du 20 décembre 2020, le conseil municipal a sollicité l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 65 479 €, de la DSIL 2021 pour un montant de 39 287 € ainsi qu'une aide auprès du Conseil Départemental de la Somme de 78 575 €. Le montant total de l'opération s'élevait alors à 261 916 € comprenant les frais d'études et les travaux de la seule ferme de ce projet.

La consultation des entreprises a été réalisée au cours des mois de juin / juillet 2021. L'analyse des offres réalisée par M. BRASSART, maître d'œuvre de l'opération, laisse apparaître un montant de travaux propre à la tranche ferme de 223 283,33 € HT (-11,4% par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre) et à la tranche conditionnelle de 89 811,60 € HT (-33,8% par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre).

Le caractère « avantageux » de la consultation conjugué à la possibilité d'un financement supérieur à celui initialement entrevu conduit à proposer un nouveau plan de financement de l'opération intégrant le coût des travaux des tranches fermes et conditionnelles ainsi que les frais d'études.

| | Montant de l'aide (€) | Taux (%) |
|-----------------------------------|-----------------------|----------|
| FNADT | 39 287 € | 11,2% |
| Conseil Départemental de la Somme | 105 098 € | 30,0% |
| DETR | 87 581 € | 25,0% |
| DSIL | 49 855 € | 14,2% |
| Commune | 68 504 € | 19,6% |
| | 350 325 € | 100,0% |

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- Valider ce nouveau plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du FNADT, auprès du conseil départemental, et de l'État (DETR 2022)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude de ces dossiers et l'application de cette décision.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Pierre DURAND

